

LES PATRONS DE COMMERCE OUEST-AFRICAINS HOMMES D'AFFAIRES OU SPECULATEURS ?

Pascal LABAZEE

Les remarques consignées ici concernent quelques aspects de la gestion contemporaine des réseaux marchands ouest-africains i.e. d'établissements de commerce dont les fondements extra-économiques - familiaux, territoriaux, confessionnels, politiques par exemple - assurent avec quelque efficacité la circulation des produits, des crédits et des hommes à l'échelle sous-régionale, parfois intercontinentale. Elles s'appuient sur une étude menée de 1989 à 1992 dans le nord ivoirien en vue d'analyser l'organisation, les formes d'accumulation et l'idéologie des réseaux de commerce dioula opérant à Korhogo, Sikasso (Mali) et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). Les travaux de l'équipe CNRS-ORSTOM "Réseaux marchands, accumulations, espaces économiques transfrontaliers", dont les principaux résultats sont désormais disponibles, ont de plus permis d'engager un travail comparatif sur le fonctionnement de ces circuits d'échange. Une partie des thèmes présentés ici seront développés, approfondis et illustrés dans l'introduction à l'ouvrage collectif que cette équipe devrait bientôt publier, et qui a été rédigée par Emmanuel GREGOIRE et nous-même.

On se limitera ici à évoquer trois aspects majeurs du fonctionnement des réseaux marchands - capacité d'adaptation aux changements de conjoncture, lien à l'accumulation rentière, et gestion sociale du capital -, susceptibles d'une part d'éclairer les logiques et stratégies mises en oeuvre par un groupe d'hommes d'affaires influents; et d'autre part de substituer aux jugements hâtifs portés sur les pratiques marchandes - celles-ci sont bien souvent qualifiées de traditionnelles, de prédatrices voire d'irrationnelles -, une analyse reposant sur des observations de longue durée. L'objectif n'est ni de réhabiliter une manière «africaine» de concevoir l'entreprise ou de faire des affaires, au moyen d'un relativisme macro-culturaliste; ni de définir l'organisation marchande autochtone comme une survivance dommageable à un progrès tout entier incarné dans les techniques managériales occidentales - érigées en modèle absolu de toute performance économique. Il s'agit de concevoir les pratiques marchandes comme le produit nécessaire et créateur d'un travail d'ajustement entre un état du champ économique et celui de divers champs connexes - familial, territorial, confessionnel, politique notamment - dont les rapports, en Afrique comme ailleurs, ne sont ni univoques ni définis une fois pour toutes.

L'adaptation des réseaux marchands aux transformations du champ économique africain

Prenons acte du fait que les réseaux de commerce au long cours en Afrique de l'Ouest sont parvenus à s'adapter aux profondes mutations économiques, sociales et politiques du siècle. A l'ère précoloniale, le commerce à distance représente un "secteur capitalistique" évoluant dans une économie de subsistance, jouant de la localisation géographique des biens pour capitaliser en marchandises et en monnaie. C'est ensuite comme secteur intermédiaire ou de transition, bref de jonction entre la sphère de la production vivrière et celle contrôlée par la métropole que les réseaux de commerce se maintiennent pendant la colonisation. Ni la monétarisation des échanges, ni la position subordonnée qui lui est conférée dans le commerce de traite, n'empêchent ce secteur de conserver une large autonomie. Les marchands tirèrent avantage de la pacification, de l'urbanisation des chefs-lieux de cercle et de la concentration des troupes coloniales pour vitaliser d'anciens courants d'échange. Ils réussirent en maintes circonstances à se nourrir du dispositif commercial colonial afin d'assumer des fonctions commerciales dites traditionnelles.

La reproduction post-coloniale du groupe des grands commerçants n'a été possible qu'à partir des relations personnelles établies dans les institutions politiques et l'appareil d'Etat. On ne saurait pourtant conclure à la capture étatique de la bourgeoisie marchande. Les types de pressions exercées par les lobbies commerciaux sur les politiques économiques nationales, ou encore les modalités d'accès sélectif à des filières hautement rentables, montrent que la formation et la répartition des marges et rentes commerciales, internes ou frontalières, reposent sur la capacité des représentants de l'économie parallèle à intéresser politiquement, et parfois financièrement, les représentants de l'économie officielle : la réalisation de la rente amorce bien souvent une distribution de prébendes aux catégories dirigeantes

de l'Etat, et un prélèvement tributaire par les autorités répressives disposées aux frontières ou concentrées dans les agglomérations.

On chercherait vainement dans les stratégies contemporaines des réseaux marchands les pesanteurs d'une tradition figée, ou rétive aux techniques et savoir-faire modernes. Pour les communautés marchandes, le crédit de parole, fort répandu, n'exclut aucunement l'utilisation des services bancaires. Pas plus que le contrôle des circuits vivriers et des produits du cru ne les empêche d'intervenir sur les biens d'importation - l'objectif étant précisément de répartir les risques entre différentes branches. Notons aussi que l'économie de "coups", dont les marchands tirent des gains élevés et rapides, n'est pas contradictoire avec la "modération rationnelle" dans la recherche du profit - signe pour Weber de l'esprit capitaliste - y compris dans le cadre des échanges parallèles dans le commerce des vivriers, le discours régulièrement hostile aux commerçants, dont les marges sont jugées spéculatives, renvoie tantôt à une méconnaissance des contraintes de la mise en marché, tantôt à des enjeux d'ordre politique. Enfin, l'idéologie islamique ne semble nulle part être un frein aux activités de commerce. Elle fournit aux marchands un cadre contractuel parfaitement adapté aux exigences présentes du commerce à distance, et définit une éthique et des règles précises dans la conduite des affaires. Les entorses et manipulations sont à l'évidence fréquentes et tolérées. Mais dès qu'elles compromettent la reproduction de la sphère marchande - ses équilibres économiques, ses rapports de forces internes ou ses relations au pouvoir politique - les transgressions sans précaution exposent à la réprobation de la communauté religieuse et à l'exclusion des circuits commerciaux. La corrélation positive entre l'Islam et certaines formes de développement économique est ici *peu contestable*; elle l'est d'autant moins que les compétitions entre confessions et confréries ont pour effet, au travers d'une réinterprétation des dogmes et rites, de rationaliser les pratiques religieuses i.e. d'ajuster l'idéologie aux modifications du champ économique. L'exemple du réformisme wahabite au Mali, au Burkina Faso et dans le nord ivoirien est à cet égard éloquent.

Admettons que l'organisation, l'idéologie et les pratiques des réseaux de commerce travaillant à l'échelle sous-continentale ne sont en rupture ni avec les notions schumpétériennes d'"entrepreneur" et d'"initiative" capitaliste, ni avec la mentalité nécessaire à l'émergence d'une forme d'économie marchande. Aussi doit-on reconnaître qu'existent des modes opératoires, des structures internes aux entreprises, et des relations entre celles-ci et les marchés, distincts de ceux qui apparaissent dans l'Europe de la révolution industrielle. Alors que la naissance de l'économie de marché repose, dans la tradition classique, sur la confrontation d'intérêts particuliers où la liberté individuelle s'exprime pleinement, les circuits commerciaux en Afrique - et probablement ailleurs - prennent appui sur des hiérarchies multiples et des liens personnels dont il a été montré qu'ils concourent à la formation des prix. De même, l'accumulation commerciale ne se présente pas sous la forme d'une augmentation linéaire et quantitative du capital immobilisé et du fonds de roulement. Le principe d'accumulation - qu'il ne serait pas absurde d'ériger en loi, tant l'observation est générale - des patrons de commerce africains revêt en effet un caractère discontinu, tenant d'une part aux "détours" du capital marchand par le politique ou le religieux; d'autre part aux stratégies de repli des réseaux de commerce vers l'agriculture de rente, l'élevage et l'immobilier - et aux phases d'expansion vers les transports, parfois l'industrie -; enfin aux procédures de dissociation des lieux d'accumulation, de réalisation et de réinvestissement. La métamorphose du capital marchandise en capital-argent, dans la sphère commerciale, n'est finalement jamais immédiate : elle s'insère dans des stratégies marchandes qui visent à réunir, par de multiples conversions, les conditions politiques, idéologiques et relationnelles d'une circulation idéale.

Réseaux de commerce et accumulation rentière : Connivences et conflits entre marchands et Etats

Les rentes ponctionnées et distribuées par les secteurs étatique et para-étatique ne constituent nulle part la source exclusive d'accumulation primitive et de reproduction du capital marchand. La formation du capital commercial contemporain se situe en effet à la jonction entre différents modes d'accumulation où les rapports aux pouvoirs, sans être jamais absents, n'ont pas la même signification. La reconstitution de l'histoire des réseaux marchands en Afrique de l'ouest illustre partout le lent processus d'expansion et de dé-spécialisation des activités commerciales - afin de ventiler les risques entre des opérations de nature différente -, au cours duquel marchands et pouvoirs se rencontrent.

Un premier mode d'accumulation marchande renvoie à l'économie de "coups" et de "quick money", qui exige la complicité de membres influents des appareils administratifs afin de détourner les réglementations nationales. Les commerçants sont bien ici les clients d'un pouvoir qui définit les

principes juridiques de fonctionnement de son économie nationale, et simultanément les viole afin d'en tirer des rentes confortables. Dans ce mode d'accumulation parallèle, la relation symbiotique entre quelques lobbies commerçants et les dignitaires des régimes en place est à l'évidence totale.

L'économie de coups ne permet pourtant pas de conclure à l'unité organique entre bourgeoisies marchande et d'Etat, sauf à évacuer toutes les autres formes d'enrichissement commercial, finalement plus décisives pour la reproduction des réseaux, où les modalités 1/ de production 2/ de répartition 3/ de réalisation des marges et rentes sont au coeur de rivalités, ouvertes ou feutrées, opposant les uns aux autres.

Héritiers du commerce continental précolonial, les réseaux ont le plus souvent construit leur assise économique sur l'approvisionnement et la vente des biens primaires produits localement : céréales, tubercules, bétail, poissons, cola, condiments, etc. Ils constituent un second mode d'accumulation, dans lequel les bénéfices réalisés s'expliquent d'une part par la marge que procure l'emploi de dépendants nombreux - leur coût d'entretien immédiat est seul assuré -, d'autre part par une rente tenant aux différences de prix entre aires de production et de consommation, ou entre périodes de collecte et de distribution. Dans ce second mode, l'ampleur du réseau commercial détermine le volume de la marge autant que le montant de la rente : c'est du nombre de dépendants et correspondants dispersés dans différents Etats que dépend la somme d'informations - sur les prix, les comportements des producteurs et des consommateurs - remontant jusqu'aux patrons de commerce; et qu'un arbitrage avantageux pourra être rendu. Cette accumulation rentière ne se déploie pourtant pas sans limites : elle tend à être pondérée sous l'effet de la vive concurrence que se livrent les réseaux pour accéder aux produits, de la pression commerciale exercée par de nouveaux intervenants - agriculteurs, groupements coopératifs, circuits courts de mise en marché stimulés par la crise -, enfin des pratiques paysannes orientées elles-mêmes vers une gestion parcimonieuse du temps et de l'espace.

Les Etats, notamment par le biais d'offices céréaliers, n'ont jamais été en mesure de se substituer sérieusement aux systèmes privés de commercialisation, ou d'en contrarier durablement les logiques. Au Tchad, Niger et Mali, les offices se sont transformés en instruments d'attribution sélective de financements et de marchés captifs, quelques réseaux de commerce devant leur prospérité aux connivences qu'ils entretenaient avec les responsables. Dans tous ces cas l'Etat ne fut maître qu'au stade de la répartition des rentes et marges sur quelques produits stratégiques, moins à celui de leur formation et aucunement au stade de la réalisation qui reste du ressort du savoir-faire-marchand. Par là même, aucun Etat ne peut disposer sans discernement de son pouvoir de répartition, au risque d'une désorganisation générale des circuits d'approvisionnement alimentaire.

Un troisième mode d'accumulation est né lorsque les patrons de commerce, soucieux de diversifier leur activité, participèrent à la traite comme intermédiaires de sociétés européennes. La progression de la demande en biens d'équipement et de consommation, liée à l'urbanisation et à l'accroissement des revenus distribués pendant la traite, s'est produite au moment où les compagnies commerciales occidentales perdaient leur contrôle sur le "commerce captif", et où la rente à l'importation frauduleuse des produits de pays anglophones s'élevait en raison du renforcement des mesures protectionnistes prises en Afrique occidentale de 1948 à 1957.

Aux indépendances, l'"arme" douanière et fiscale se révèle essentielle dans la gestion des équilibres budgétaires des Etats, ainsi que dans leurs politiques de développement économique. Les tarifs douaniers sont utilisés afin de modifier des flux d'échange anciens - bétail, poisson séché, cola, etc...-, de protéger la production des industries d'import-substitution ou d'en favoriser l'exportation. Le nombre des produits soumis à une autorisation préalable ou à une licence d'importation s'éleva dans la plupart des pays, les tributaires étant souvent choisis parmi les marchands proches des pouvoirs, voire parmi les parents des dignitaires des régimes en place. L'appareil politique contrôle ici les mécanismes juridiques de génération et de répartition de ce premier espace rentier, ainsi que ceux de leur réalisation, du moins lorsque les marchés concernent l'approvisionnement des secteurs public et parapublic. L'Etat est alors à lui-même son propre prédateur, par des modalités toutefois légales de privatisation des rentes protectionnistes. Un tribut est néanmoins prélevé sur les opérateurs d'import-export, doublement dépendants du pouvoir politique du point de vue de l'accès aux marchés protégés, et du préfinancement de leurs activités par les banques de développement.

Pourtant, les mesures de restriction aux importations, stimulant les flux parallèles, génèrent un second espace rentier sur lesquels les Etats ont une plus faible emprise. Impuissants à contrôler leurs frontières, et par là même à préserver les avantages attendus des réglementations fiscales et douanières,

les pouvoirs n'ont d'autre choix que de s'insérer en amont des filières de transit ou de négocier la protection qu'ils accordent aux réseaux marchands dominant ces échanges.

L'ambiguïté des rapports entre la sphère marchande et l'Etat tient dans ce troisième mode d'accumulation, aux contradictions entre d'un côté les espaces rentiers gérés par les pouvoirs - qu'ils résultent de la protection des industries de transformation ou de substitution aux importations, de la promotion des exportations, ou des politiques visant à réduire un déficit commercial ou à procurer des recettes budgétaires -, et de l'autre les espaces concurrents organisés par réseaux marchands par un contournement des réglementations étatiques. Les flux d'échange parallèle n'échappent pas aux prélèvements tributaires; mais ils limitent le volume de la rente directement répartie par autorités politiques auprès de leurs clients, et par la même le "pouvoir de consécration" économique détenu par l'Etat.

Une nouvelle articulation entre Etats et marchands tend dès lors à apparaître : les pouvoirs semblent contraints de tolérer les échanges parallèles et de renoncer à un part significative de leur autorité sur la répartition des espaces rentiers, dans la mesure où les réseaux de commerce, qui approvisionnent le marché intérieur à des coûts décroissants et fournissent aux membres des administrations des revenus complémentaires non négligeables, participent à la reproduction des alliances sociales que les recettes publiques ne peuvent plus financer.

Coûts et avantages des détours du capital marchand. La rentabilité économique des investissements extra-économiques

Une hypothèque grève lourdement les jugements émis sur le comportement économique des patrons de commerce africains. La circulation marchande en Afrique ne pourrait parvenir à l'*auto-régulation* dans la mesure où marges et rentes réalisées seraient consommées improductivement, principalement en vue de consolider les rapports sociaux permettant d'accéder à nouveau aux ressources rentières. Qu'elles relèvent d'un rapport compulsif à la *corruption*, qu'elles traduisent le goût du faste ou celui de l'oblation, ces dépenses dissiperait la richesse commerciale et la priveraient des moyens de se convertir en capital.

Pour diverses raisons, l'opposition entre des marchés réglés par des mécanismes strictement économiques, et ceux qu'entreprendraient des mécanismes sociaux ne paraît pas pertinente. Il existe bien une consommation somptuaire réalisée par quelques riches commerçants ou par leur entourage; notons toutefois que les fonctions distinctives et discriminantes des biens de luxe consommés par certains membres des groupes marchands africains - voitures, villas, mobilier précieux, équipements coûteux, etc. - appartiennent à une systématique sociale forgée dans les pays qui en assurent la production, et que nulle part leur possession ne relève exclusivement du fétichisme. En d'autres termes, la magnificence semble être un trait commun à bien des fractions économiquement dominantes, qu'elles soient africaines ou non. Par ailleurs, si certains groupes marchands ont depuis peu substitué "*arrogance et égoïsme*" aux devoirs redistributifs définis par l'Islam, on doit aussi constater que ces comportements favorisent mécaniquement la montée en puissance des courants islamistes prônant la parcimonie, et revitalisent les stratégies marchandes orientées vers la recherche, à titre onéreux, d'une réputation fondée sur les valeurs de l'Islam.

L'un des domaines d'investissement "*extra-économique*" privilégié par les grands commerçants reste incontestablement le religieux. Il s'inscrit dans une histoire sous-régionale où Islam et négoce se sont mutuellement renforcés, celui-ci fournissant aux clercs l'assise économique nécessaire à leur expansion tandis que l'Islam livrait aux marchands un cadre idéologique communautaire qui, suivant de près les grandes routes du commerce à distance, sécurisait les échanges inter-régionaux. On aurait pourtant tort de faire de l'Islam une simple superstructure, un instrument idéologique déterminé par des impératifs commerciaux : la fonction assignée à l'activité de commerce était en effet de permettre aux aînés des familles marchandes d'accumuler un savoir et un prestige reconnus par la communauté religieuse. De même, le mouvement propre de l'expansion religieuse inaugura parfois de nouvelles opportunités commerciales.

L'intimité entre les sphères commerciale et religieuse garde aujourd'hui toute son actualité : il revient aux négociants de contribuer financièrement à l'entretien des infrastructures et des hiérarchies du champ confessionnel. Bien que ces placements soient le plus souvent opérés à titre individuel, leurs effets sont d'abord perceptibles à l'échelon des communautés commerçantes, qui en tirent trois avantages majeurs. D'une part, les cités marchandes continuent d'être reliées entre elles par des courants d'échange religieux qui, unifiant et actualisant doctrines et rites dans l'espace commercial,

confèrent un caractère sacré aux relations d'affaires. D'autre part, la reconnaissance de la déontologie et des hiérarchies islamiques conditionne l'insertion durable des nouveaux venus dans les circuits d'échange inter-régional contrôlés par les réseaux Jula, Hausa ou Mourides. Enfin, les communautés musulmanes nationales, où nombre de grands commerçants ouest-africains occupent d'importantes fonctions, constituent désormais de puissants groupes de pression sur les Etats, mobilisables à des fins strictement économiques.

Le mouvement par lequel les patrons de commerce entretiennent, par leurs investissements dans le champ confessionnel, l'unité idéologique de communautés marchandes spatialement dispersées, est aussi celui qui reconduit la structure fortement inégalitaire de l'appareil religieux - hiérarchie des karamoko, marabouts et personnels des lieux de culte - et la réfracte simultanément, sous forme de prestiges symboliques eux-mêmes différenciés, à l'intérieur de la sphère marchande. Les relations de type contractuel établies entre quelques marabouts influents et quelques grands commerçants, ou inversement l'achat par les petits entrepreneurs contrebandiers ivoiriens et maliens des protections idéologiques peu coûteuses que délivre le pôle subalterne de la hiérarchie maraboutique, illustrent bien la double fonction sociale - unification et différenciation - du "détour" religieux du capital commercial.

GIDIS-CI

*Groupement Interdisciplinaire
en Sciences Sociales Côte d'Ivoire*

ORSTOM

Petit-Bassam (Abidjan)

Actes de la Table Ronde

CRISES ET AJUSTEMENTS EN COTE-D'IVOIRE LES DIMENSIONS SOCIALES ET CULTURELLES

Bingerville (Côte d'Ivoire), 30 novembre, 1-2 décembre 1992



CENTRE ORSTOM DE PETIT - BASSAM